

Réseau d'assainissement : les partenaires autour de la table

La société « Véolia » a indiqué hier matin que les travaux d'urgence réalisés mercredi pour dévier les eaux usées de la canalisation rompue, étaient suffisants pour permettre de passer le pont du nouvel an. « Ensuite, on interviendra sur la canalisation lorsque la mer se sera calmée », a souligné Sonia Domergue, chef du service réseau à « Véolia Eau ». Une réunion s'est tenue hier matin à la maison Saint-Georges entre la société, Toulon-Provence-Méditerranée (TPM), la Ville⁽¹⁾ et trois des quatre propriétaires qui ont accepté une déviation provisoire sur leurs terrains. Ces

derniers ont aussi approuvé le principe d'une négociation avec l'agglomération pour ramener, à terme, le réseau d'assainissement à l'intérieur des terres en passant par leurs jardins. En contrepartie, TPM pourrait aider les propriétaires à refaire leurs murs, qui se sont écroulés avec les récentes largades. Plusieurs solutions avaient déjà été envisagées par TPM pour résoudre le problème récurrent de rupture de cette canalisation située en bord de mer. L'une d'elle, qui consistait à passer à l'intérieur des terres par la copropriété « Les flots bleus », n'a pu aboutir, faute d'accord avec



Une réunion s'est tenue entre les représentants de la Ville, de TPM, « Véolia Eau » et les propriétaires qui ont donné leur accord pour une déviation provisoire de la canalisation d'eaux usées.

(Photo D. L.)

le syndic. Selon Slim Misoum, responsable des réseaux à TPM, une maîtrise d'œuvre doit être désignée le 5 janvier prochain. « Puisque les propriétaires présents

sont d'accord, on soumettra cette nouvelle solution », a conclu Gilles Vincent, vice-président de TPM. **M. V.**

1. Le maire et les adjoints Claude Astore, Alain Lopez et Bernard Trouchet étaient présents.

Vers une reconnaissance de « catastrophe naturelle » ?

« Nos services étudient la possibilité de demander la reconnaissance en catastrophe naturelle », a indiqué hier matin, l'adjoint à l'urbanisme, Claude Astore. Selon le maire, qui a consulté le texte définissant le classement en « catastrophe naturelle liée à la mer », les violentes largades qui ont conduit à l'écroulement des murs de la promenade Charcot et des propriétaires privés, pourraient être ainsi reconnues. Le dossier devra ensuite être validé par le préfet. Si la catastrophe naturelle est déclarée, la Ville espère récupérer des fonds pour réaliser les travaux de la promenade Charcot, évalués à plus de 500 000 euros. Les propriétaires pourraient aussi faire jouer leurs assurances.